

CSAR DU 5 MARS 2024

DU VIEUX AVEC DU NEUF ?



Le 5 mars dernier était convoqué un Comité social d'Administration de Réseau. Celui-ci s'est réuni deux jours après la nomination, pour la **première fois dans l'histoire de la DGFIP, d'une nouvelle Directrice Générale. Amélie VERDIER** en a donc assuré la présidence.

Après avoir rapidement évoqué son parcours, la Directrice Générale a déclaré aborder ses nouvelles fonctions avec humilité soulignant combien la DGFIP jouissait d'une **image positive auprès des usagers et des autres services de l'État** pour son engagement et sa réactivité. Elle attribue ces bons résultats à **l'engagement des agents, leur investissements et leur réactivité**. Se félicitant de la « **réduction réduite** » des emplois et du **renforcement des effectifs du contrôle fiscal**, elle dit s'inscrire dans une **logique de consolidation des métiers** et annonce qu'elle se déplacera régulièrement dans le réseau. La Directrice Générale souhaite qu'on aille désormais vers une **stabilité de nos implantations et organisations** et **nous concentrer sur le sens des métiers**. Elle a dit croire au **dialogue social** et souhaité que dans les réunions formelles ou informelles « nous puissions nous dire les choses ».

La délégation **F.O.-DGFIP** a donc répondu à cette invitation dès la [déclaration liminaire](#).

En réponse la directrice générale a confirmé le **rôle social et politique**, au sens noble du terme, **de la DGFIP** et partage la conviction du **rôle essentiel de cette administration aux missions régaliennes**. Elle est le cœur battant du service public.

Consciente du symbole que peut constituer la nomination d'une femme à la tête de la DGFIP, elle s'est dite **déterminée à être à la hauteur** des discussions en

matière d'égalité professionnelle et disposée à aller, dans le cadre des discussions ministérielles, à **aller au-delà de ce qui a été fait**. Consciente de la persistance d'un plafond de verre ; elle reconnaît néanmoins que sa génération en a probablement moins subi les effets.

Soulignant les résultats du récent baromètre Delouvrier, elle souhaite être à la hauteur de cette responsabilité sociale importante. Les **résultats de la DGFIP** lui semblent être le **signe de la confiance que le citoyen donne à l'État**. Elle s'est félicitée du maintien par ses prédécesseurs d'une **approche multicanale** maintenant « **L'humain au cœur du système** ».

Elle a **noté les « mots forts » qui ont été prononcés, en particulier sur la situation des agents, estimant qu'il est de sa responsabilité de les entendre**. La Directrice Générale s'est dite **interpellée par l'assassinat de Ludovic MONTUELLE** et entend poursuivre les travaux relatifs à la Sécurité.

Interrogée sur les **conséquences des annulations de crédits** et leur impact sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents, elle a affirmé que les **décisions** n'étaient **pas arrêtées** mais qu'elle en rendra compte aux représentants des personnels. Elle a néanmoins assuré que si la DGFIP devait être exemplaire tout en **excluant toute conséquence sur les effectifs**.

Informée des **discussions indemnitaires**, elle a dit **s'inscrire dans la perspective d'arriver à un accord**. Partie prenante aux efforts budgétaires, exemplaire en matière d'égalité professionnelle, la DGFIP doit, selon elle, l'être aussi en matière de reconnaissance et de revalorisation.

CREATION DU PNCD PROS A LORIENT AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Évoquant **GMBI**, la Directrice Générale a été **marquée par un tel échec dans une administration toujours au rendez-vous**. Elle souligne les travaux dans le cadre du retex et souhaite que soient mises en œuvre les mesures propres à **mieux faire cette année**.

Elle s'est enfin dite intéressée d'inscrire la DGFIP dans **l'expérimentation de la semaine en 4 jours** notamment au regard des contraintes de logement ou de mobilités. Reste à déterminer quels services et dans quelles conditions.

F.O.-DGFIP a salué la **reconnaissance du rôle social** de la DGFIP et l'emploi, depuis longtemps disparu, de **l'adjectif régalien pour qualifier nos missions à condition qu'il s'applique à toutes**. Conscient que la nomination récente de la Directrice générale rend prématurées des discussions trop en profondeur, le syndicat a néanmoins réaffirmé qu'il y avait désormais **urgence**. Le **sort qui est réservé depuis des décennies à la DGFIP** est bien **sans équivalent dans la sphère publique**. **Si les grandes douleurs sont muettes, les agents sont fatigués et on aurait tort de miser sur l'apathie durable des personnels**.

Un exemple que plus personne ne suit est une exception et il ne peut pas y avoir un Ségur de la santé, un Grenelle de l'éducation, un Beauvau de la sécurité et un **que dalle des finances publiques**.

F.O.-DGFIP a réaffirmé que **la seule richesse de la DGFIP, ce sont les femmes et les hommes qui la constituent et la font vivre parfois au mépris de leur santé**. Les collectifs explosent, le management régresse et **le coût marginal de chaque suppression d'emploi est depuis longtemps insupportable**. C'est sur ce terrain que **la Directrice Générale est attendue** parce que l'exemplarité, c'est quotidiennement que les agents en font démonstration. Il est plus que temps d'envoyer des signaux aux agents et **s'arc-bouter sur un refus de principe du pont naturel du 10 mai, par exemple, c'est manquer à son devoir**.

L'ordre du jour appelait ensuite deux points pour avis sur l'implantation du Pole National de Contrôle à Distance (PNCD) des professionnels à Lorient et l'actualisation semestrielle du classement des postes comptables puis un point relatif à la généralisation de l'expérimentation du recours à des prestataires privés pour la vente de gré à gré des biens immobiliers issus des successions vacantes pour information.

Autant d'illustrations des réformes conduites dans notre direction.

Le **Pole national de contrôle à distance des professionnels** sera implanté à **Lorient**, précision qui n'était même pas portée dans les documents de travail, le **1^{er} septembre 2024**. Il est constitué sur le **modèle des PNCD particuliers** constitués depuis le mois de septembre dernier, dont le **bilan n'a pas encore été tiré**, et sera en charge du **contrôle sur pièces simple des professionnels**.

Doté d'une **compétence nationale**, il sera **exclusivement alimenté par les listes** élaborés grâce au **Data Mining** par le bureau **SJCF1D**. A ce stade, il s'agirait de dossiers simples aujourd'hui non pris en charge par les brigades de vérifications ou les pôles de contrôle et d'expertise et donc plutôt sur un **bas de portefeuille compris entre 400 et 3 000 euros** : rétention de TVA simple, réel normal, taux réduit d'impôts société, erreur de report de crédits de TVA et de report de déficit.

F.O.-DGFIP a rappelé le **contexte** de création de ce PNCD : **celui des relocalisations prolongeant le NRP**. Cette création est porteuse d'interrogation sur la **définition de ce qu'est un contrôle simple** alors que les opérations de contrôle peuvent ne pas le rester et interroge donc sur **l'articulation entre les structures en charge du contrôle fiscal**.

Elle soulève également les **questions du recouvrement et de la gestion du contentieux**. Le PNCD les gèrera-t-il également ? L'administration a confirmé que le **recouvrement reviendrait à la direction territorialement compétente** et que le **PNCD devrait assurer le contentieux des opérations qui lui seront confiées**. Les **dossiers qui se complexifieraient** en cours reviendraient **dans les directions**.

F.O.-DGFIP, en accord avec d'autres organisations, a pointé le **paradoxe** d'écrire dans la note sur les résultats qualitatifs du Data Mining en décembre dernier que **l'exploitation des listes constituait un minoring des résultats et que l'exploitation des listes ne pouvait constituer une activité exclusive des agents du contrôle fiscal pour des raisons de lassitude et en parallèle de créer une structure exclusivement alimentée par ce moyen**.

F.O.-DGFIP s'est redit **extrêmement préoccupé de l'avenir des PCE** qui voient leurs missions diminuées, d'année en année, les vérifications générales, la baisse des remboursements de crédits de TVA avec la révision de la grille d'analyse-risque MEDOC, la limitation du CSP d'initiative au profit du DM et le cantonnement

de l'expertise à des problématiques spécifiques ou le cloisonnement programmation/expertise/contrôle.

Le Groupe de travail sur l'organisation du contrôle et son évolution à la fin juin sera l'occasion de revenir sur ces sujets avec le projet d'adresser des lignes directrices aux directions locales élaborées en lien avec certains services « témoins ».

La Direction générale a profité de sa réponse pour expliquer qu'elle rencontrait régulièrement les acteurs du contrôle fiscal pour **lever les « fantasmes » en matière de l'intelligence artificielle ou de data mining. Elle a affirmé que l'administration n'irait pas au-delà des 50% de programmation issu du DM ou de l'IA**, ce qui laisse 50% pour d'autres types de programmation et notamment événementielle.

Le **bilan des PNCD particuliers** sera tiré même s'il est, à ce stade, **prématuré** aux yeux de l'administration. L'**apport des fiches méthodologiques** diffusées à l'appui des listes pour les agents notamment les moins capés a été souligné comme une source de **satisfaction** des agents exerçant en PNCD. **S'esquisse en creux la conception de PNCD « école » qui interroge** sur l'ambition de la Direction générale en matière de formation et **les consacrerait comme des structures de première affectation. F.O.-DGFIP** y voit au contraire une **source d'une perte conséquente de savoirs**.

F.O.-DGFIP s'est donc **prononcé défavorablement**

ACTUALISATION DU CLASSEMENT DES POSTES COMPTABLES

L'**arrêté** d'actualisation est **soumis semestriellement à l'avis du CSAR** pour permettre les mouvements de personnels correspondants. Désormais **99% des opérations du Nouveau Réseau de proximité sont réalisées. Celles qui restent** ont été différées, à la demande des directions locales, principalement pour des **raisons immobilières**.

La délégation **F.O.-DGFIP** a, comme elle le fait chaque fois sur ces opérations de classement, dénoncé **outre les conséquences du NRP, l'opacité et l'absence de dialogue** qui président à ces opérations de classement. Après le simulacre de dialogue qu'ont constitué les GT en avril et mai 2021, il n'y a **plus aucune possibilité de modifier ni même de discuter ces opérations de classement en rupture avec les pratiques antérieures**. Nous continuons de contester l'approche de la Direction Générale qui, au fond, **ne tient plus réellement compte des charges et des enjeux**

des postes comptables pour établir un **classement qui s'apparente davantage à un classement des départements**. C'est la poursuite de la **destruction du réseau comptable**.

F.O.-DGFIP conteste également le **recrutement au fil de l'eau des comptables** qui aboutit à une **réduction par deux de l'offre de postes disponibles en 5 ans**.

Et ce n'est pas la création des **Chefs de Service Administratif** qui les consolera en consacrant **l'individualisation des carrières et des rémunérations**. Les directions sur lesquelles ont été prélevés les indices comptables pour financer l'indiciation d'emplois administratifs sont très **loin de s'y retrouver** tant sont nombreuses les **distorsions d'implantation, de fonctions éligibles** d'une interrégion à une autre voire au sein d'une même interrégion.

C'est pour une fois encore dénoncer cette opacité que la délégation s'est **défavorablement prononcée sur cette nouvelle actualisation** du classement. Ces deux points pour avis ont fait l'objet d'un vote unanime contre de l'ensemble des organisations syndicales.

RECOURS À DES PRESTATAIRES PRIVÉS POUR LA VENTE DE GRÉ À GRÉ DE BIENS ISSUS DE SUCCESSIONS VACANTES

Un point a été présenté pour dresser un **bilan de l'expérimentation** en cours qui permet aux pôles GPP de recourir soit à des **agents immobiliers** soit à des **notaires pour assurer les fonctions de pré commercialisation et de commercialisation de biens immobiliers** dans le cadre des successions vacantes. Celle-ci visait à alléger la tâche des services qui voient leurs charges exploser et à vendre plus et mieux. **7 pôles étaient dans les champs de l'expérimentation** qui pouvaient se positionner librement sur un bouquet de services. Les **résultats** présentés sont, selon l'administration, **en faveur de l'expérimentation** y compris en termes de coût.

F.O.-DGFIP a rappelé, comme les autres organisations, que la **fonction domaine avait été amputée de 10% de ses effectifs entre 2015 et 2020**. Il n'est dès lors **pas très surprenant** que les **services** se trouvent **rapidement submergés** et, du coup, **souscrivent à leur corps défendant à un allègement de leurs tâches**. Ils auraient **moins de prévention encore contre un renforcement en emplois statutaires**.

Nous sommes, **comme chaque fois** à la DGFIP, face

à une **expérimentation forcément positive aboutissant à une généralisation**. Il n'est toutefois pas contestable qu'il s'agit d'un **abandon d'une part de nos missions faute de moyens** et ce n'est pas la création d'une équipe de renfort dédiée au pôle de 3 agents qui va durablement soulager les services. Dès lors, **on a créé les conditions d'une privatisation** fut-elle une simple possibilité offerte aux pôles. Comme chaque fois, notre renoncement va remplir d'autres poches.

Naturellement le recours aux notaires nous apparaît plus compréhensible et la qualité des liens soulignée par les expérimentateurs ne nous surprend pas. Pour autant dans les deux cas et alors qu'est **mise en avant la possibilité de réorienter les agents** en charge de ces opérations **sur des tâches de gestion**, nous ne pouvons faire autrement que d'exprimer une **vive inquiétude compte tenu des autres chantiers de modernisation qui s'appliquent aux tâches de gestion** tels que les assistants digitaux pour l'alimentation de l'application ANGELIS ou la dématérialisation des échanges avec les banques.

Il y a clairement, pour **F.O.-DGFIP**, de quoi **s'inquiéter du volume d'emplois futur de la DNID et des pôles GPP**.

QUESTIONS DIVERSES

En fin de séance ont été abordées les questions diverses et notamment l'impact des **Jeux Olympiques** sur le fonctionnement des services de la DGFIP.

Le dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire de la Première Ministre du 1^{er} novembre 2023 et de la circulaire du Secrétariat Général du 12 février 2024.

Paris et l'île de France seront particulièrement impactés par la préparation et l'organisation des JO. Le principe retenu est celui de **l'adaptation des services et des conditions d'accueil du 1^{er} juillet au 9 septembre**.

Il s'agit d'**anticiper les présences** avec un **examen site par site** en IDF en fonction des épreuves, de leur durée, de l'engorgement de transports et de la distance domicile/travail avec **facilitation du télétravail**.

Dans la **période cruciale, du 23 juillet au 11 août**, il s'agira d'un **minimum de 3 jours de télétravail** voire davantage pour **Bercy et Paris**. Les **périmètres de sécurité et les conditions d'accès** sont encore **susceptibles d'évoluer** et le ministère de l'intérieur devrait préciser les choses dans les jours qui viennent. Une **vigilance particulière** sera apportée pour **certains sites inscrits en zone rouge** (Saint Denis et DIRCOFI IDF).

La **formation des agents de catégorie C débutera le 13 mai** et la **formation EP/LA** verra son **calendrier avancé d'une semaine** (3 juin).

F.O.-DGFIP a souligné que **l'accueil serait effectivement impacté mais le déplacement même des agents risque d'être particulièrement délicat**. De surcroît, les **perturbations risquent de ne pas être circonscrites à l'Île de France** et Paris n'est pas la France, d'autres sites seront probablement concernés sur le territoire.

La délégation a exprimé de **vives réserves sur le caractère « obligatoire » du télétravail** et rappelé que les dispositifs retenus devront faire l'objet d'une **large communication sur l'intranet ULYSSE pour la parfaite information des agents et des directions**. Une note de service est imminente et un **groupe de travail est proposé aux organisations syndicales le 20 mars prochain**.

Interrogée sur le **respect des engagements de promotion découlant de l'accord** sur le premier volet des négociations en cours au regard notamment **des doublons de concours**, la Direction Générale s'est **engagée à ce que toutes les promotions prévues soient faites** se sentant obligée de préciser que « quand on obtient un accord, c'est pour le mettre en œuvre ».

F.O.-DGFIP a profité de cette première réunion du CSAR sous la présidence de la nouvelle Directrice Générale pour **alerter sur l'état des services et des agents et l'urgence à y répondre**. Les jours et les semaines qui viennent nous diront si nous avons été entendus.



**C'EST
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**